

**Procès-verbal n° 94**  
**Réunion du Comité exécutif**  
10 septembre 2025  
Via Zoom (Praia da Vitória)

**13h00** (heure locale) | INT : PT, FR et ESP

---

**Introduction. Nature de la réunion**

À 13 h 00 le 10 septembre 2025, le Comité exécutif du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni via *Zoom*, avec interprétation simultanée en portugais, français et espagnol.

**Mot de bienvenue du président du comité exécutif et adoption de l'ordre du jour**

M. Ruben Farias (Fédération des Pêches des Açores et président du comité exécutif) a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous et en soulignant que, malgré la faible participation des membres, le quorum était atteint, puisque les deux tiers des membres étaient présents. Il a demandé si quelqu'un avait des objections à l'ordre du jour de la réunion et, en l'absence de commentaires à ce sujet, a considéré que l'ordre du jour de la réunion était adopté.

**Informations administratives**

La secrétaire générale a déclaré que le Procès-verbal de la réunion du 20 mars avait été approuvé le 6 août 2025. La secrétaire générale a indiqué, concernant le point suivant de l'ordre du jour, que les conseils consultatifs devaient procéder à un examen des performances tous les cinq ans et a expliqué que, cette année-là, le CCRUP procéderait à sa première évaluation, bien qu'il en soit à sa sixième année d'existence, et que cela était dû au fait qu'il avait été convenu avec la Commission européenne que la première année de fonctionnement, qui coïncidait avec la période de la COVID-19, avait été essentiellement administrative et n'était pas considérée comme une année opérationnelle. Pour cette raison, l'évaluation des performances correspondant à la cinquième année était effectuée au cours de cette sixième année. Il a ajouté que plusieurs entreprises ayant de l'expérience dans ce type de procédure avaient été contactées et que

l'entreprise *BG SEA Consulting*, de M. Benoît Guerin, avait été sélectionnée et présenterait ensuite la procédure d'évaluation des performances. Il a également souligné l'importance de la participation de tous les membres, précisant qu'une première réunion avec les présidents des groupes de travail avait déjà été tentée, mais que seuls trois des huit membres y avaient participé.

### **Présentation de la procédure d'évaluation des performances : Benoît Guerin**

M. Benoît Guerin a indiqué qu'il avait été engagé par le CCRUP pour procéder à l'évaluation des performances du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques, un exercice obligatoire conformément aux règles de la Commission européenne, qui doit être effectué par tous les conseils consultatifs tous les cinq ans. Il a ajouté qu'il avait collaboré étroitement avec d'autres conseils consultatifs dans le passé, ayant exercé, entre 2007 et 2013, les fonctions de secrétaire général du CCSUD (Conseil consultatif pour les eaux occidentales australes). Il a également indiqué qu'il était désormais pêcheur professionnel en Méditerranée et qu'il travaillait également comme consultant, et qu'il serait présent aux prochaines réunions du CCRUP à Grande Canarie. Il a profité de la présence des membres du comité exécutif pour solliciter leur contribution à ce processus, en indiquant qu'il y aurait d'autres occasions de le faire, notamment à Las Palmas, où il serait présent pour observer le fonctionnement des groupes de travail et les débats, comme il est d'usage dans ce type d'évaluations. Il a expliqué que le processus avec le CCRUP était en cours et qu'une partie essentielle de l'exercice consistait à mener des entretiens, non seulement avec les membres du CCRUP, mais aussi avec des représentants de la Commission européenne, des États membres et d'autres observateurs, tels que l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECF). Il a également indiqué qu'une enquête *en ligne* serait menée afin de recueillir les contributions de tous les membres, y compris ceux qui participaient moins aux réunions, ce qui permettrait d'avoir une vision plus globale de l'utilité et du fonctionnement du CCRUP. Il a indiqué que le rapport devrait être achevé d'ici la fin novembre, conformément à l'exercice financier du CCRUP, et qu'un premier projet serait élaboré au cours de ce mois et la version finale entre décembre et janvier, après collecte des commentaires et des contributions. Enfin, il a présenté un sondage *en ligne*, accessible via un code QR, proposant de l'utiliser pour recueillir des réponses en temps réel pendant la session. Il a expliqué qu'il s'agissait d'une application disponible (pour l'instant) uniquement en français, qui permettait de poser des questions et d'obtenir des réponses en temps réel, et que l'objectif était que les membres se familiarisent avec son utilisation. Il a ajouté que, dans le cadre de l'examen des performances, l'objectif était d'analyser l'efficacité du CCRUP en identifiant ses besoins, en évaluant s'ils étaient correctement satisfaits, les réponses étant ensuite

classées. À titre de test, il a posé plusieurs questions auxquelles les membres ont pu répondre afin de vérifier l'efficacité de l'application. Il a indiqué que les membres pouvaient le contacter directement à Las Palmas pour planifier les entretiens, qui seraient fixés en fonction de la disponibilité de chacun, et a précisé qu'il était disponible toute la journée et que les entretiens, d'une durée prévue entre une demi-heure et une heure, porteraient sur des questions liées au fonctionnement du CCRUP, aux travaux des groupes, au processus d'élaboration des recommandations et à la représentation des différents intérêts, ainsi qu'aux aspects de transparence, de communication et de relations avec la Commission européenne et les États membres. Il a expliqué que les entretiens seraient partiellement structurés, mais qu'ils laisseraient également place à un dialogue libre, et a indiqué qu'il parlait français et espagnol. Il a également mentionné qu'il avait déjà commencé à analyser les derniers avis envoyés et les réponses de la Commission européenne, soulignant l'importance des entretiens pour la poursuite de l'étude.

M. Ruben Farias a remercié M. Benoît Guerin pour la clarté et la concision avec lesquelles il avait présenté la vue d'ensemble du processus d'examen des performances et des objectifs visés.

**Résumé :** M. Benoît Guerin a présenté la procédure d'évaluation des performances du CCRUP, exercice obligatoire tous les cinq ans par la Commission européenne. Il a expliqué que le processus comprenait des entretiens avec des membres, des représentants de la Commission et d'autres organismes, ainsi qu'une enquête en ligne afin de recueillir des contributions plus larges. Le rapport préliminaire serait achevé en novembre, la version finale étant prévue entre décembre et janvier. Il a présenté un outil d'enquête en ligne permettant de recueillir des réponses en temps réel et de familiariser les membres avec le processus.

### **Discussion et approbation du plan de travail pour 2025/26**

La secrétaire générale a indiqué que tous les membres avaient reçu la proposition de plan de travail pour l'année suivante, disponible en portugais, français et espagnol, soulignant que son contenu était similaire à celui des années précédentes. Elle a indiqué que le nombre de membres et les priorités avaient été ajustés et que les plans des groupes de travail, approuvés en interne au cours des dernières semaines au sein du groupe de travail lui-même, allaient maintenant être soumis à l'approbation du comité exécutif. Il a expliqué que la Commission européenne demandait l'identification des principaux thèmes et entités avec lesquels le CCRUP entretenait ou souhaitait établir des contacts, ainsi que les recommandations prévues pour l'année suivante. Il a demandé aux présidents des groupes de travail d'y

accorder une attention particulière, soulignant que les douze recommandations proposées étaient obligatoires et que la participation des membres était essentielle, car le financement dépendait également de l'adoption de ces recommandations. Il a ajouté que le Secrétariat apportait un soutien technique et que les consultations publiques lancées par la Commission européenne continueraient d'être soumises aux membres pour l'élaboration de recommandations. Il a indiqué que le Comité exécutif et les groupes de travail se réuniraient en mars à Lisbonne et que le Conseil fiscal, obligatoire jusqu'à la fin du mois de mars, se réunirait également. Par la suite, le deuxième cycle de réunions hybrides en septembre, en Martinique, tel qu'approuvé par le Comité exécutif en mars, était prévu pour la troisième semaine de septembre.

M. Ruben Farias a déclaré que, lors de la réunion de mars, le Comité exécutif avait approuvé le report des réunions de la deuxième à la troisième semaine de septembre, pour des raisons de coûts, mais il a toutefois indiqué que ce changement avait entraîné certaines contraintes organisationnelles et une pression accrue sur le travail du Secrétariat. Il a donc estimé qu'il serait préférable de revenir à la deuxième semaine de septembre, entre les 8, 9 et 10, afin de faciliter la gestion et la planification des activités.

M. Ludovic Courtois a évoqué les difficultés de calendrier rencontrées depuis environ deux ans et qui, une fois de plus, impliquaient cette année des choix difficiles de la part des représentants du *Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion* (CRPMEM La Réunion). Il a indiqué que son président, M. Gérard Zitte, serait présent à Las Palmas, mais qu'il devrait manquer certaines réunions importantes à Paris et à Bologne. Il a suggéré d'assurer une coordination entre les dates proposées afin d'éviter tout chevauchement avec d'autres événements importants. Il a rappelé que l'année précédente, des difficultés similaires s'étaient présentées en raison de déplacements en Guyane française et a donc proposé que le plan de travail soit validé ce jour-là, mais en tenant compte de ces chevauchements.

M. Ruben Farias a déclaré que l'objectif du CCRUP était de trouver des solutions qui profitent à tous les membres, tout en conservant la flexibilité qui a toujours caractérisé l'organisation et en garantissant une représentativité maximale.

La secrétaire générale a fait valoir que d'éventuelles modifications de dernière minute pourraient compromettre la participation et la représentativité et a donc réitéré la nécessité pour le comité exécutif de décider de la semaine au cours de laquelle se tiendraient les réunions de septembre de l'année prochaine.

M. François Herman (*SYAGUA*) a rappelé que tous les comités régionaux étaient convoqués par la *Commission des Départements d'Outre-Mer* (DOM) aux mêmes dates et a souligné qu'il y avait un risque que les comités régionaux de Guyane, Martinique et Guadeloupe ne puissent pas assister aux

réunions. Il a déclaré qu'il était peut-être trop tard pour modifier le calendrier, mais a estimé qu'il était important d'éviter que cette situation ne se reproduise et a attiré l'attention sur le fait que, pendant la deuxième semaine de septembre, des réunions des groupes de travail se tiendraient également à Paris, sans que les comités régionaux puissent y assister, ce qui affecterait la représentation globale.

M. João Delgado a indiqué que le secrétariat n'imposait aucune restriction quant à la tenue des réunions au cours de la deuxième ou de la troisième semaine, soulignant que la principale préoccupation était de garantir la plus grande participation possible aux assemblées générales et aux groupes de travail. Il a ajouté que, les

les réunions du CCRUP étant fixées un an à l'avance, il serait raisonnable d'attendre une certaine flexibilité et du bon sens de la part des autres organisations dans la définition de leurs propres dates. D'autre part, il a reconnu les difficultés financières liées aux déplacements, mais a défendu l'idée que chaque membre du CCRUP devrait s'assurer de pouvoir être remplacé ou garantir une représentation en cas de chevauchement des agendas. Il a conclu en proposant de décider, lors de cette réunion, si la réunion devait avoir lieu la deuxième ou la troisième semaine, afin de permettre aux autres entités d'ajuster leurs agendas.

M. Ludovic Courtois a suggéré de réserver les deux semaines indiquées et, dans l'intervalle, de contacter le *Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM)* pour confirmer si, au cours de la deuxième semaine, le Conseil du CNPMM se réunirait et a également fait remarquer que, lorsque les réunions coïncidaient la même semaine, il était difficile d'assurer la présence aux deux endroits, ce qui soulevait des questions de représentativité. Il a ajouté qu'il allait s'entretenir avec le CNPMM pour connaître les dates des réunions afin d'éviter tout chevauchement et qu'il donnerait des informations le lendemain.

La secrétaire générale a demandé que, l'année prochaine, M. Ludovic Courtois communique les dates des réunions du CNPMM avant la réunion du comité exécutif, car il était alors nécessaire d'approuver le plan de travail de l'année suivante et que le plan approuvé devait être soumis à l'Assemblée Générale au cours de la même semaine. Elle a demandé si la décision prise en mars serait maintenue ou si la proposition de modification présentée serait adoptée, les deux options étant à l'étude et nécessitant une décision finale.

M. Ruben Farias a déclaré que le Comité exécutif n'avait pas de pouvoir décisionnel, étant donné que le secrétariat avait seulement préparé le plan de travail pour examen et que la décision finale revenait à l'Assemblée Générale. Il a donc proposé que le Comité exécutif approuve provisoirement le plan de travail avec les dates du 8, 9 et 10 septembre, pour approbation définitive par l'Assemblée Générale la semaine suivante. Il a également demandé à M. Ludovic Courtois, qui avait déjà connaissance de ces dates, d'en informer le CNPMM afin d'éviter tout chevauchement avec les

réunions correspondantes, la question ayant été close après délibération de l'Assemblée Générale.

M. Ludovic Courtois a déclaré qu'ils avaient reçu la documentation pour cette réunion deux jours auparavant et qu'il était donc difficile de donner une réponse rapide.

M. Ruben Farias a déclaré que, dans ce cas, les dates du 8, 9 et 10 septembre étaient confirmées et qu'il était souhaitable que le CNPMEM tienne compte de ces dates et programme ses réunions à d'autres dates.

La secrétaire générale a indiqué qu'elle avait besoin des votes et a demandé à M. Ruben Farias s'il souhaitait voter uniquement sur ce point ou s'il s'agissait d'un vote général sur le plan de travail.

M. Ruben Farias a souligné qu'il était important d'approuver l'ensemble du plan.

La secrétaire générale a demandé s'ils voteraient le plan dans son ensemble, avec les dates des réunions de septembre fixées aux 8, 9 et 10 septembre.

M. Ruben Farias a répondu par l'affirmative.

La secrétaire générale a poursuivi la présentation du plan de travail en indiquant que, l'année suivante, les réunions de l'Assemblée Générale se tiendraient en Martinique et celles du Comité exécutif à Lisbonne. Elle a également mentionné que deux séries de réunions ordinaires hybrides étaient prévues, l'une en mars et l'autre en septembre, coïncidant avec les réunions des groupes de travail. Elle a également indiqué qu'il n'était pas prévu de créer de nouveaux groupes de réflexion et que l'on s'efforcera de conclure, au cours de l'année en cours, les travaux du groupe consacré au concept de pêche artisanale. Elle a également évoqué la possibilité d'engager un stagiaire pour soutenir les travaux dans le domaine socio-économique.

M. João Delgado a exprimé sa préoccupation quant à la nécessité de prévenir une éventuelle question qui pourrait être soulevée lors de l'Assemblée Générale, soulignant l'importance de préparer une justification pour la modification des dates de la prochaine Assemblée Générale, étant donné que la décision prise en mars était à nouveau modifiée.

M. Ruben Farias a réitéré la préoccupation de M. João Delgado concernant la modification des dates des réunions et a expliqué que, comme indiqué précédemment, les réunions avaient toujours eu lieu la deuxième semaine de septembre.

La secrétaire générale a indiqué qu'en ce qui concerne les Assemblées Générales de septembre, la première réunion, tenue par vidéoconférence, avait eu lieu la deuxième semaine ; la deuxième réunion, aux Açores, avait eu lieu la quatrième semaine ; la troisième, à Mayotte, au cours de la troisième semaine ; la quatrième, à La Réunion, au cours de la première semaine ; la cinquième, en Guyane française, au cours de la troisième semaine ; et que la sixième réunion, prévue cette année aux Canaries, se tiendrait également au cours de la troisième semaine. Il a conclu que seule la réunion constitutive du CCRUP, tenue par vidéoconférence, avait eu lieu au cours de la deuxième semaine, la

plupart des réunions se déroulant au cours de la troisième semaine.

M. Ruben Farias a indiqué que la tenue des réunions au cours de la deuxième semaine permettrait d'accélérer le processus, laissant la fin du mois de septembre libre pour la conclusion de plusieurs questions importantes, et a ajouté qu'ils examineraient la meilleure façon de concilier toutes les propositions présentées.

M. Ludovic Courtois a exprimé son malaise quant à la tenue d'un vote à ce moment-là, après avoir écouté attentivement l'intervention de M. Ruben Farias sur la nécessité de faire valider les décisions par l'Assemblée Générale. Il a estimé qu'il n'était pas judicieux de voter immédiatement sur un choix qui devait encore être vérifié au préalable, préconisant plutôt de consigner dans le procès-verbal que les dates proposées étaient soumises à confirmation, afin d'éviter tout chevauchement avec les réunions nationales portugaises, espagnoles ou françaises, et que la question serait ensuite validée par l'Assemblée Générale. Il a ajouté que forcer un vote sans disposer de tous les éléments pourrait créer une instabilité et ne refléterait pas l'unité souhaitable dans ce type de décision, soulignant que l'objectif commun devait être de trouver la meilleure date. Il a également rappelé que M. François Herman partageait le même avis et a suggéré que cette situation soit prise en compte dans le cadre de la réflexion sur le fonctionnement et la gouvernance du CCRUP.

La secrétaire générale a déclaré comprendre les différentes positions, mais a souligné que, jusqu'à présent, il n'était jamais arrivé qu'un plan de travail qui n'avait pas été préalablement approuvé par le comité exécutif soit soumis à l'Assemblée Générale. Elle a rappelé que, conformément à la pratique habituelle, le comité exécutif se réunissait précisément pour approuver le plan et le budget de l'année suivante avant de les soumettre à l'Assemblée Générale. Elle a ajouté que, conformément au règlement intérieur, il appartenait à l'Assemblée Générale d'approuver le rapport annuel et le plan de travail, et qu'il incombait au Comité exécutif de présenter la proposition correspondante. Elle s'est dite surprise que l'on envisage de présenter un simple projet plutôt qu'un document approuvé.

M. Ruben Farias a suggéré de procéder au vote sur le plan de travail tel qu'il avait été présenté, y compris la modification des dates proposée, et a demandé que les votes contre, pour ou les abstentions soient exprimés. Il a constaté, après un vote à main levée, qu'il n'y avait ni votes contre ni abstentions, et a conclu que le document serait donc approuvé par le Comité exécutif et soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

M. João Delgado a précisé que le Comité exécutif était chargé d'approuver le document tel qu'il avait été présenté pour discussion et vote, et que tout point figurant dans le plan pouvait encore faire l'objet d'ajustements lors de l'évaluation par l'Assemblée Générale, moment auquel les positions et les disponibilités des membres seraient évaluées, notamment en ce qui concerne les dates proposées. Il a souligné que l'Assemblée Générale était souveraine dans ses décisions et que le rôle du Comité exécutif

était de soumettre une proposition, qui ne deviendrait définitive qu'après avoir été approuvée par l'Assemblée Générale.

M. Ruben Farias a déclaré qu'il était d'accord avec ce qu'avait dit M. João Delgado et qu'ils passeraient au point suivant.

**Résumé :** La secrétaire générale a présenté le plan de travail du CCRUP pour l'année suivante, ajusté aux priorités, avec douze recommandations obligatoires et un calendrier de réunions en mars (Lisbonne) et septembre (Martinique). La date des réunions de septembre a été discutée, entre la deuxième et la troisième semaine, en raison de conflits avec d'autres événements. Après débat entre M. Ruben Farias, M. Ludovic Courtois et M. François Herman, il a été décidé d'approuver les dates du 8, 9 et 10 septembre, et de renvoyer la décision finale à l'Assemblée Générale. Le Comité exécutif a approuvé à l'unanimité le plan de travail à soumettre à l'Assemblée Générale.

### **Discussion et approbation du supplément annuel de remboursement des frais de voyage**

La secrétaire générale a indiqué que le document à l'examen avait été envoyé aux membres dans les trois langues, comme d'habitude, et a expliqué que le plan présenté comprenait un budget élargi, qui serait soumis à la Commission européenne. Elle a ajouté que, bien que le CCRUP compte 33 membres effectifs, tous ne participaient pas aux réunions, ce qui créait des déséquilibres dans le remboursement des frais de voyage. Habituellement, le montant global disponible (environ 170 à 180 000 euros) était réparti entre tous les membres, ce qui se traduisait par des remboursements moins élevés pour ceux qui participaient effectivement, une partie du budget restant inutilisée et devant être restituée à la Commission européenne. Compte tenu de cette situation, il a été décidé, après analyse conjointe avec le président du comité exécutif, d'établir le budget sur la base du nombre moyen de membres qui participaient habituellement (environ 21 à 22), tout en garantissant que les 33 organisations intéressées par une participation seraient remboursées. Cette option a permis d'ajuster le budget à la réalité, en tenant compte des frais de déplacement actualisés pour Lisbonne et la Martinique, qui, dans la plupart des cas, étaient supérieurs à ceux des années précédentes.

M. François Herman a déclaré qu'il souhaitait faire une remarque concernant le cas de la Guadeloupe : si les participants se rendaient en Martinique, le montant présenté ne couvrirait pas les frais de ce déplacement.

La secrétaire générale a précisé que le montant de 500 euros prévu pour les voyages en Martinique concernait exclusivement le coût du transport aérien, les participants locaux ne se déplaçant

éventuellement qu'en voiture, ce qui ne représentait pas ce montant, mais seulement environ 50 euros, selon la zone de l'île. Dans le cas de *la Guadeloupe et de Saint-Martin*, l'étude des prix a indiqué des voyages entre 200 et 300 euros, de sorte que le montant de 500 euros a été fixé comme référence, garantissant la cohérence avec les autres destinations.

M. Ruben Farias a demandé si quelqu'un votait contre ou s'abstenait d'approuver le supplément annuel de remboursements. Comme personne ne s'est exprimée, il a indiqué que le document avait été approuvé et serait envoyé à l'Assemblée Générale.

**Résumé :** La secrétaire générale a présenté le projet de budget à soumettre à la Commission européenne, expliquant que le calcul avait été ajusté au nombre moyen de 21 à 22 membres participants, bien que le CCRUP compte 33 membres effectifs. Cette mesure visait à équilibrer le remboursement des frais de déplacement et à éviter les remboursements de fonds non utilisés. Le budget reflétait les coûts actualisés pour les réunions de l'année suivante à Lisbonne et en Martinique, et le supplément annuel de remboursement des frais de déplacement avait été approuvé sans objection et serait présenté à l'Assemblée Générale.

### **Discussion et approbation du budget annuel 2025/26**

La secrétaire générale a expliqué que le budget était basé sur une estimation réaliste des dépenses, conformément au document précédemment partagé avec tous les membres. Elle a indiqué qu'avec la réduction du nombre de participants, il était possible de proposer une augmentation du montant maximal de remboursement des frais d'hébergement, qui passerait de 137 euros à 160 euros par nuit. Ce montant allait être soumis à l'examen de la Commission européenne, mais il était jugé réalisable par le secrétariat et se justifiait par l'augmentation des coûts d'hébergement, tant dans les capitales européennes que dans les régions ultrapériphériques, et le montant de 160 euros pouvait s'appliquer à différents types d'hébergement, y compris les hôtels, les appartements ou les hébergements locaux. En ce qui concerne les recettes, il a indiqué que le CCRUP comptait 33 membres effectifs, soit deux de moins que l'année précédente, et qu'en ce qui concerne les contributions des États membres, seule l'Espagne avait, à ce jour, envoyé sa déclaration d'engagement. La France et le Portugal ne l'avaient pas encore fait, ce qui représentait un risque budgétaire, car l'absence de ce soutien obligerait à couvrir environ 24 000 euros avec des fonds propres. Bien qu'il y ait une marge financière, il a averti que cette situation pourrait réduire considérablement la disponibilité budgétaire et a également souligné que le fonctionnement régulier du CCRUP dépendait de ce soutien, car il était nécessaire d'assurer un

cofinancement de 10 % du budget total et que, sans les contributions des trois États membres, seule la moitié du budget prévu pourrait être exécutée, ce qui impliquerait une réduction proportionnelle de plusieurs postes, notamment les services d'interprétation et de traduction, le nombre de réunions et les montants des remboursements.

M. Ruben Farias a rappelé qu'il s'agissait du budget pour 2025/26 et a demandé si l'un des membres souhaitait poser une question.

M. Ludovic Courtois a suggéré que, pour une meilleure présentation et analyse, le budget comprenne une colonne supplémentaire avec les montants correspondants à l'année précédente, afin de pouvoir comparer l'évolution des montants, tant en termes de nombre de membres payant leurs cotisations que de montant des contributions des États membres.

M. Ruben Farias a précisé qu'en mars, lors de la présentation du rapport financier, les montants exacts étaient déjà connus et que, généralement, le document était présenté sous cette forme.

La secrétaire générale a ajouté que le tableau de l'année précédente était identique à celui présenté, à l'exception des montants, et qu'il pouvait donc être facilement comparé au document actuel. Elle a expliqué que le format était conservé afin de faciliter l'analyse et a également indiqué que le budget global avait augmenté de 2 %, montant autorisé par la Commission européenne, et que cette augmentation était principalement destinée aux dépenses liées aux remboursements de frais de déplacement. Il a également indiqué que deux déclarations d'engagement de la part des membres n'avaient pas été reçues, soulignant que cela ne signifiait pas qu'elles ne seraient pas envoyées ultérieurement, mais que, jusqu'à présent, le travail était effectué sur la base des informations disponibles.

M. Ruben Farias a ajouté qu'il était essentiel de garantir des budgets adéquats afin que, lors des réévaluations futures, ceux-ci reflètent les attentes et les besoins des membres, soulignant l'importance de consigner ce principe. Il s'est dit confiant que le Portugal et la France assureraient leurs contributions respectives et a déclaré qu'il ferait également sa part en matière de contacts avec l'État membre. Il a estimé que le budget présenté était équilibré et optimisé, garantissant la participation et la représentativité de tous les membres effectivement impliqués. Il a félicité le secrétariat pour le travail accompli et, après avoir demandé s'il y avait des votes contre ou des abstentions, il a constaté qu'il n'y en avait pas, déclarant le document approuvé à l'unanimité et prêt à être soumis à l'Assemblée Générale.

La secrétaire générale a déclaré qu'elle souhaitait que le Procès-verbal mentionne que le budget avait été approuvé et que le montant maximal de l'hébergement avait été augmenté de 137,00 euros à 160,00 euros afin de modifier le règlement de remboursement.

M. Ruben Farias a déclaré que le budget avait été approuvé par le Comité exécutif, ainsi que l'augmentation du remboursement maximal des frais d'hébergement de 137,00 € à 160,00 €.

**Résumé :** Le budget pour 2025/26 a été présenté, sur la base d'estimations réalistes des dépenses et des recettes, proposant d'augmenter le remboursement maximal des frais d'hébergement de 137,00 € à 160,00 € en raison de la hausse des coûts. Le risque budgétaire causé par l'absence de déclarations d'engagement de la France et du Portugal, qui pourrait réduire de moitié l'exécution du budget, a été mentionné. Le document a été approuvé à l'unanimité, y compris la mise à jour du montant du remboursement des frais d'hébergement.

### **Autres questions**

M. Ludovic Courtois a indiqué qu'il souhaitait aborder deux questions au sein du comité exécutif. Le premier point concernait le projet de recommandation sur le POSEI Pêche, actuellement en discussion au sein du CCRUP. Il a expliqué que l'intention avait déjà été communiquée à la Commission européenne, à savoir faire évoluer un simple mécanisme de compensation des surcoûts vers un règlement spécifique – le POSEI Pêche –, à l'instar du POSEI dans le domaine de l'agriculture. L'objectif était de couvrir toutes les activités du secteur de la pêche touchées par les surcoûts dans les régions ultrapériphériques, y compris la production, la transformation, la commercialisation et le transport des produits de la mer et de l'aquaculture. Il a également exprimé sa préoccupation quant au fait qu'une majorité des membres du CCRUP préconisait le retour au modèle POSEI-Pêche de 2014, qui ne prévoyait que la compensation des coûts de transport, à l'exclusion de la commercialisation et d'autres étapes de la chaîne de valeur, et a souligné que cette position allait à l'encontre des recommandations déjà transmises à la Commission européenne et à la direction générale de la pêche et des affaires maritimes (DG MARE), ainsi qu'au travail réalisé par plusieurs représentants des États membres. Le deuxième point concernait le renouvellement de la flotte de pêche et le futur cadre financier pluriannuel, pour lesquels aucun cadre de travail n'avait encore été défini. Il a été suggéré que le plan de travail du CCRUP soit adapté afin d'intégrer cette question, en tenant compte des nouvelles propositions de la Commission européenne. Enfin, il a évoqué la situation de la pêche à La Réunion, qui connaissait de graves difficultés en raison des quotas insuffisants de thon albacore (*Thunnus albacares*) et de thon obèse (*Thunnus obesus*), ce qui obligeait plusieurs navires à suspendre leur activité. Il a également indiqué que des réunions avaient déjà eu lieu avec des représentants espagnols, mais sans résultats concrets, au cours desquelles il avait été fait appel à une éventuelle solidarité entre les armateurs, notamment espagnols, opérant dans l'océan Indien, qui pourraient céder une partie de leurs quotas inutilisés au profit de la région ultrapériphérique de l'île de La Réunion.

M. Ruben Farias a remercié les participants pour leurs contributions et a indiqué que tous les sujets abordés étaient pertinents, mais que certains pourraient être approfondis ultérieurement,

notamment lors des réunions des groupes de travail prévues la semaine suivante, où ils seraient discutés avec les autres membres. En ce qui concerne la question du POSEI Pêche, il a expliqué que, bien que l'objectif final soit de parvenir à un régime complet et global, les conditions n'étaient actuellement pas réunies à Bruxelles pour la création immédiate de ce fonds. Il a donc estimé qu'il était préférable de revenir au modèle POSEI précédent, considérant cette option comme une première étape nécessaire pour parvenir à un régime plus ambitieux à l'avenir, et a conclu que c'était la voie la plus réaliste pour parvenir progressivement à la solution idéale souhaitée, en assurant que les autres questions seraient examinées lors de l'Assemblée Générale.

M. François Herman a demandé quels étaient les avantages concrets de la création du POSEI Pêche et quelles étaient les étapes à suivre dans le cadre de la prochaine programmation. Il s'est dit préoccupé par le risque de perdre le cadre approprié pour les volets commercialisation et transformation, étant donné que la *Guadeloupe* est un territoire insulaire de petite taille avec un marché très limité.

M. Ludovic Courtois a expliqué que le POSEI agricole était actuellement géré conjointement par la France, le Portugal et l'Espagne, et a fait valoir que le futur règlement POSEI Pêche devrait suivre le même modèle de gestion entre ces trois pays. Il a souligné que le principal avantage de cette approche serait d'éviter le risque de revenir à l'ancien format, rappelant que la [recommandation](#) en discussion au sein du CCRUP proposait de reprendre le modèle de 2014, qui ne couvrait que les coûts de transport, à l'exclusion des volets production, transformation et commercialisation. Il a donc insisté sur l'importance de revoir la proposition afin de garantir que le nouveau régime couvre toutes les étapes de l'activité de pêche.

M. Ruben Farias a estimé que le comité exécutif avait déjà fait un premier pas dans l'approche de cette question, mais a reconnu que celle-ci ne pouvait être résolue immédiatement et a souligné l'importance de poursuivre la discussion, en impliquant les différents membres présents, afin de trouver la meilleure solution possible. Il a ajouté que, dans le cadre des groupes de travail respectifs, il serait possible d'approfondir le débat et de clarifier les différents points de vue, se déclarant confiant qu'un consensus serait atteint.

La secrétaire générale a indiqué qu'il serait opportun d'aborder le sujet de la CTOI lors de la réunion du Groupe de travail sur les poissons pélagiques, prévue la semaine suivante, étant donné que M. Marco Valletta devait intervenir spécifiquement sur cette question. Elle a souligné que cette réunion rassemblerait un large groupe de participants, y compris des membres du *Long Distance Advisory Council* (LDAC), représentant plusieurs nationalités et ayant un intérêt dans les eaux de l'océan Indien, ce qui rendait le moment particulièrement propice pour débattre de cette question. En ce qui concerne le POSEI Pêche, il a indiqué que le document avait déjà été approuvé par les groupes

de travail et qu'il était prêt à être transmis au Comité exécutif, où il serait débattu par écrit pendant une période de dix jours, jusqu'au 24 septembre. Il a également indiqué que certains membres, même s'ils ne faisaient pas partie du comité exécutif, avaient manifesté leur intérêt pour discuter de ce sujet et qu'ils profiteraient des réunions du Groupe de travail et du service d'interprétation pour approfondir l'analyse avant la décision finale du comité exécutif. En ce qui concerne le renouvellement de la flotte, il a indiqué que s'il existait un projet de recommandation, le secrétariat était disposé à y donner suite.

M. Ruben Farias a remercié toutes les personnes présentes, ainsi que M. Benoît Guerin pour sa participation et sa contribution à cette réunion du Comité exécutif. Il a également salué l'engagement du secrétariat et les interventions, jugées productives et constructives. Il a souligné que les débats avaient démontré que le Conseil consultatif était sur la bonne voie et que la réunion de la semaine suivante serait l'occasion de poursuivre le partage et le dialogue, en renforçant et en améliorant le travail accompli, toujours dans un esprit de transparence et de collaboration. Il a clôturé la réunion en rappelant que l'objectif commun était d'agir en faveur de la pêche et des communautés locales, soulignant la fierté et l'identité partagée des régions ultrapériphériques de l'Europe.

**Résumé :** M. Ludovic Courtois a plaidé en faveur de la création d'un règlement POSEI Pêche couvrant toutes les étapes du secteur (production, transformation, commercialisation et transport), en remplacement du modèle actuel de compensation du FEAMPA. Il a exprimé sa préoccupation quant à la proposition de revenir au modèle de 2014. Il a également abordé la question du renouvellement de la flotte de pêche et du futur cadre financier pluriannuel, suggérant d'inclure ce thème dans le plan de travail du CCRUP. M. Ruben Farias a estimé qu'il était plus réaliste de revenir temporairement au modèle précédent, avant de passer progressivement à un régime complet. Enfin, le débat sur les quotas de pêche à La Réunion et l'appel à la solidarité entre les armateurs européens ont été mis en avant.

#### Conclusions/Recommandations

Les points à l'ordre du jour ont été traités. ND.

**Participants :**

<i>Associação de Produtores de Ameijoas da Fajã de Santo Cristo</i>	Rafael Martins
<i>BG SEA Consulting</i>	Benoît Guerin
<i>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de La Réunion</i>	Ludovic Courtois
<i>Federação das Pescas dos Açores</i>	Ruben Farias
<i>Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de las Palmas</i>	Juan José Rodriguez
<i>Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias</i>	Nicolas Arzola
<i>Mútua dos Pescadores</i>	João Delgado
<i>SYPAGUA</i>	François Herman